



Édito

Septembre, le mois de la rentrée...

Rentrée scolaire pour les enfants, reprise des activités pour les associations, reprise des travaux pour la municipalité :

Nous reverrons donc les engins de chantier fin octobre et l'ensemble devrait être terminé, je l'espère, aux vacances de Pâques 2012.

- **LA SALLE LE MOUSKER** sera en travaux de rénovation début octobre et en décembre. Cela occasionnera certainement quelques désagréments pour les usagers dont la patience, j'en suis certain, sera récompensée.

Par ailleurs, les travaux d'enrochement à Men er Beleg étant achevés, nous pouvons attendre, en toute sérénité, les tempêtes hivernales.

Le Maire - Didier Robic

- **LE ROND-POINT DU CONGRE** a été terminé fin juin par le Conseil Général. Il reste à réaliser l'aménagement paysager et déjà, chacun d'entre vous a pu apprécier les changements en arrivant (ou en sortant) de Saint-Philibert : amélioration de la circulation, diminution de la vitesse et embellissement du lieu. Les difficultés antérieures du « tourne à gauche » sont oubliées.



- **LES TRAVAUX D'ENTRÉE DE BOURG** vont reprendre et se poursuivre jusqu'à la fin de la rue du Ster. Le planning accuse un peu de retard car le SIVOM doit préalablement réhabiliter le réseau des eaux usées. La première partie déjà effectuée est très appréciée des cyclistes et des marcheurs qui cheminent vers le bourg en toute sécurité.



Police Municipale

Durant la saison estivale, vous avez peut-être aperçu des contrôles effectués par la Police Municipale. Il s'agit de contrôles préventifs dans un premier temps car la Police Municipale a constaté de nombreuses infractions au code de la route.

EN PARTICULIER :

- **Non-respect de l'arrêt absolu au panneau « STOP » (rue Abbé Joseph Martin vers rue des Presses et rue des Presses au carrefour de Kermouroux).**
- **Vitesse excessive (zone 30 km/h sur la rue Abbé Joseph Martin).**

Il est important de rappeler que la Police Municipale comme la Gendarmerie Nationale est compétente pour relever ces infractions.

2

POUR INFORMATION :

Le non-respect de l'arrêt absolu par un panneau « STOP » est puni d'une contravention de 4^{ème} classe (135 € et d'une amputation de 4 points sur le permis de conduire). Article 415-6 du Code de la Route. La vitesse excessive d'un véhicule eu égard aux circonstances est punie d'une contravention de 4^{ème} classe (135 €) même sans radar. Article 413-17 du Code de la Route.

SALLES MUNICIPALES :

En particulier Le Mousker, l'usage du « skate » y est **absolument interdit**.

Nous rappelons aux parents qu'ils sont responsables de leurs enfants.

**Le gardien de Police
Fabien Madec**

VIE Municipale

Qualité des eaux de baignade

Premier bilan du suivi sanitaire des eaux de baignades et de pêche à pied

L'été 2011 ne restera pas dans les mémoires comme une saison chaude et ensoleillée.

Malgré cela les quelques belles journées ont attiré sur nos deux plages de nombreux baigneurs. Les usagers de nos plages pouvaient à juste titre barboter en toute confiance, le suivi sanitaire réglementaire et les analyses supplémentaires effectuées dans le cadre du programme de gestion active décidé par la commune, ont mis en évidence une qualité d'eau excellente. C'est un atout important pour toutes les activités liées à la mer et aux professionnels qui en dépendent.

Cet été nous avons un panneau INFOS disposé devant chaque plage avec les codes couleurs réglementaires et un écran de télévision placé dans la Mairie, visible de l'extérieur,

permettant l'accès aux résultats des derniers prélèvements.

Un bilan plus technique sera bientôt fait avec la SAUR, prestataire du plan de gestion. Une analyse de la perception de l'information permettra d'améliorer ce plan et surtout son volet information.

Alain Lavacherie



Les peupliers du stade de football

Peut-on rénover les courts de tennis sans toucher aux arbres ?

Situés à proximité du terrain de football les deux courts de tennis municipaux présentent des signes de dégradation importants. En effet les racines des peupliers ont déstabilisé leur structure constituée de dalles béton recouvertes d'un enrobé. Les dalles sont soulevées en de nombreux endroits, non seulement cela crée des faux rebonds mais surtout présente un danger important de chutes pouvant occasionner des entorses ou autres blessures.

Cet équipement sportif communal mérite d'être réhabilité, car si rien n'est fait, ce phénomène ne peut que s'aggraver et une simple rénovation deviendrait impossible.

N'oublions pas non plus que les racines des peupliers envahissent aussi la pelouse du terrain de foot qui se dégrade. De plus, la location des courts est gérée par l'ASSP (tennis de table et tennis). C'est un apport non négligeable pour ce club dynamique, mais leurs responsables peuvent-ils continuer à proposer en location des terrains devenus dangereux ? Les spécialistes en rénovation de terrains de tennis ne veulent absolument pas garantir leur intervention si les arbres restent en place donc un choix s'impose :

- Soit conserver la rangée de vieux peupliers qui outre le fait qu'ils dégradent les terrains sportifs, vont bientôt présenter un risque de chute important.
- Soit procéder à leur arrachage qui permettrait la sécurisation du site et la rénovation des terrains.

Bien évidemment nous étudierons la possibilité de planter une haie d'arbustes aux essences moins envahissantes.

Alain Lavacherie





VIE Municipale

Les pontons modulaires de Port Deun



Pour faire face au problème de saturation lors de la mise à l'eau des bateaux, la commune a mis en place des pontons flottants sur la structure « cale » existante.

L'accueil et la sécurité des plaisanciers se sont ainsi renforcés. Maintenant les utilisateurs de la cale peuvent amarrer leurs bateaux sur les pontons en attendant de stationner sur le parking et ainsi

évitent d'utiliser les pontons du port à sec. Ces pontons communaux ont été fort appréciés durant la période estivale. Ces derniers ont été conçus en matière composite pour une plus grande durée de vie et ne nécessitent pas d'entretien. Les plaisanciers ont apprécié de monter plus facilement sur leurs bateaux.

François Le Cotillec

VIE Municipale

Remise de médaille

Mercredi 7 septembre, la municipalité a voulu honorer l'ASSP tennis de table pour son exceptionnelle saison 2010-2011.

Comme nous l'annonçons dans notre Echophil de juin, l'équipe fanion du club formée de Gilles, Jérôme, Pierre, Stéphane et Thibault, a gagné le championnat du Morbihan de D3, ce qui lui assure la montée en D2 pour la saison 2012. Pour faire encore mieux, l'équipe est devenue Championne de Bretagne de D3 après une compétition très accrochée qui leur a permis de montrer toute leur détermination. Un grand bravo aux joueurs et aux supporters. Michèle Escats, adjointe déléguée aux sports leur remettait à cette occasion de nouveaux maillots. Quant au président du club, Patrick Le Maguer, c'est avec beaucoup de joie et d'émotion qu'il recevait des mains de Monsieur Le Maire la médaille de la ville : « **que le club continue dans cette spirale positive car il donne à tous une belle image de Saint-Philibert** ».

Michèle Escats



Brûler des végétaux, faire un barbecue est réglementé ! Le saviez-vous ?

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX EST SOUMIS À 3 CONDITIONS PRINCIPALES :

1/ Les périodes d'autorisation et d'interdiction définies dans l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009 :

- Du 1^{er} novembre au dernier jour de février : autorisation sans déclaration en mairie sauf avis défavorable du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

- Du 1^{er} mars au 30 juin et du 1^{er} au 31 octobre : autorisation sous réserve d'une déclaration préalable effectuée en mairie au moins 3 jours avant la date prévue (sauf si l'avis du SDIS est défavorable).

- Du 1^{er} juillet au 30 septembre : les brûlages sont interdits.

2/ La réglementation municipale peut être plus restrictive que les règles départementales.

3/ La météo : il faut s'abstenir par temps sec et vent fort.

LES BARBECUES :

Ils sont autorisés dans les jardins privés et entretenus en milieu urbain sous réserve d'avoir un point d'eau à proximité. Ils sont interdits dans la nature, y compris les clairières et sur les accotements des voies de circulation.

L'avis du SDIS est consultable chaque jour sur la page d'accueil du site : www.sdis56.fr



Les N°utiles

MAIRIE de Saint-Philibert

Place des Trois Otages
56470 Saint-Philibert
Tél.: 02 97 30 07 00
Fax : 02 97 30 05 65
mairie.saintphilibert@wanadoo.fr
www.saint-philibert-morbihan.eu

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi, jeudi et samedi : 9h à 12h

Horaires d'ouverture de la poste :

Lundi : 13h30 à 16h30
Mardi à samedi : 9h à 12h
Tél.: 02 97 55 03 93

4

MÉDECIN

Mme GOURVENEK - 02 97 55 12 63

MAISON MÉDICALE DE GARDE À AURAY

02 97 68 42 42
De 20h à 24h en semaine
De 14h à 24h le samedi
De 8h à 22h le dimanche

PHARMACIE DE GARDE

32 37

INFIRMIÈRES

02 97 30 07 60
02 97 12 77 26

KINÉSITHÉRAPEUTES

02 97 30 00 41

Directeur de la publication :
Didier Robic
Rédaction :
Michèle Escats
Charte graphique :
Créaprint Communication
02 97 29 65 17
Tirage 700 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé
Dépôt légal 4^e trimestre 2011



VIE Municipale

Le forum des associations

Le désormais traditionnel Forum des Associations s'est déroulé samedi 10 septembre en parallèle avec le vide-grenier.

Grande animation dans le bourg ce samedi et forte affluence entre 10h30 et 12h30. Environ 250 personnes sont venues voir, discuter, se renseigner auprès des 21 stands, y compris l'Office de Tourisme et l'UFCV représentant le pôle animation jeunesse de la CC3R.

La fréquentation des stands a été importante et j'espère que tous les Saint-Philibertains auront fait leur choix car pour les enfants ou les adultes les activités sont multiples et éclectiques.

Nous avons constaté que toutes ces associations s'étaient investies pour présenter au mieux leurs activités et démontrer le dynamisme de la commune. Merci à toutes et à tous.

La commune accueille cette saison deux nouvelles associations : **PhilBridge** qui veut promouvoir le bridge à Saint-Philibert et **Rhizomes** qui s'occupe des logiciels libres, nous leur souhaitons la bienvenue.

Le planning d'occupation des salles et des manifestations à venir sera établi définitivement début octobre avec nos 30 associations.

Pour tout renseignement complémentaire visitez le site de la commune :

www.saint-philibert.morbihan.eu

Michèle Escats

CALENDRIER des manifestations

Octobre

- 23 **UN AUTOMNE AUTREMENT**
17h - Salle Le Mousker
Harmonie d'Hennebont en concert
- 27 **SPECTACLE POUR LES ENFANTS**
15h - Salle Le Mousker
Théâtre du P'tit lait
- 29 **LA DIVINE COMÉDIE**
21h - Salle Le Mousker
Liber'Théâtre

Novembre

- 5 **STAGE GOSPEL**
Salle Le Mousker
Saint-Phil en Art
- 10 **SOIRÉE PIZZAS (à emporter)**
18h30 - Salle Le Mousker
Amicale des Parents d'élèves
- 11 **CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE**
- 20 **THÉ DANSANT**
14h - Salle Le Mousker
Comité des fêtes

Décembre

- 2-3-4 **TÉLÉTHON 2011**
- 2 **CHORALES**
20h30 - Salle Le Mousker
Saint-Phil en Art
- 4 **FEST-DEIZ**
15h - Salle Le Mousker
Comité des fêtes
- 10 **MARCHÉ DE NOËL**
Toute la journée - Parking de la Mairie
Amicale des Parents d'élèves
- 11 **REPAS DES AÎNÉS**
12h - Salle Le Mousker
CCAS de Saint-Philibert

ATTENTION

du 12 au 31 inclus
Travaux de remise à neuf des parquets
Salle Le Mousker indisponible

INSCRIPTIONS

sur les listes électorales
en Mairie, jusqu'au
samedi 31 décembre 2011
avant 12h.

